



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## monuments historiques

Question écrite n° 65499

### Texte de la question

M. Antoine Herth attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les graves difficultés auxquelles sont confrontées les entreprises de restauration des monuments historiques. En effet, ces entreprises subissent de plein fouet la baisse et les gels des crédits pour atteindre une situation particulièrement critique en 2005. Cet état de fait entraîne des conséquences directes sur les entreprises du secteur de la restauration des monuments historiques et plus particulièrement les plus petites d'entre elles. Les entreprises sont ainsi dans l'obligation de procéder à des licenciements, de recourir au chômage technique, voire, pour certaines d'entre elles au dépôt de bilan, du fait des retards de paiement et du manque de chantiers. Ces difficultés entraînent en outre des pertes de savoir-faire, parfois séculaire, du fait de la crise de l'emploi du secteur (il faut entre dix et quinze ans de formation pour un restaurateur). Enfin, la détérioration de notre patrimoine national a également pour conséquence indirecte une baisse de la fréquentation touristique. Aussi, compte tenu de ces éléments, il souhaiterait connaître les mesures qu'il entend prendre en vue de sauver tout un pan de l'artisanat et du savoir-faire français, notamment dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2005, et quelles seront les perspectives financières pour le secteur de la restauration des monuments historiques pour 2006.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre de la culture et de la communication sur la diminution des crédits affectés par la loi de finances 2005 pour la restauration des monuments historiques et considère que les DRAC ne peuvent dans ce cadre s'engager sur des opérations lourdes, avec les conséquences qui en découlent pour les entreprises dont certaines sont en situation financière très difficile. Cette question fait l'objet d'une préoccupation prioritaire du ministre de la culture et de la communication. A la suite du lancement en novembre 2003 du plan national pour le patrimoine et eu égard à l'importance des besoins de restauration du patrimoine monumental, le ministère de la culture et de la communication a demandé à l'ensemble des directions régionales des affaires culturelles de faire porter leur effort sur l'affectation optimale des autorisations de programme existantes et sur la mobilisation des crédits de paiement disponibles. Cet effort s'est traduit immédiatement par un engagement plus fort de l'État, mais le niveau des crédits de paiement délégués est demeuré à un niveau insuffisant face à l'ampleur des besoins. La loi de finances rectificative de fin 2004 a ouvert 31 M des crédits de paiement supplémentaires, qui a permis au ministère de solder ses engagements pour l'année 2004 et d'éviter que des entreprises ne connaissent des difficultés financières insurmontables faute de paiement des factures adressées. Une augmentation de 25 M de la dotation globale en crédits de paiement pour les monuments historiques est prévue au titre de la loi de finances initiale pour 2005. Au total, près de 78 M de crédits de paiements supplémentaires sur les exercices 2004 et 2005 auront été délégués aux directions régionales des affaires culturelles pour la restauration des monuments historiques. Au regard de l'importance des besoins, une programmation très fine des priorités est établie par mes services centraux et déconcentrés tenant compte, dans la programmation des travaux, de l'état sanitaire des monuments, et mes services centraux suivent au plus près la situation dans chaque DRAC pour limiter les difficultés

signalées par l'honorable parlementaire, et dégager des solutions, qui, comme en 2004, puissent répondre, à l'urgence de la situation. Les premières mesures obtenues, dans un contexte de très forte tension sur les finances publiques, ne constituent qu'une réponse partielle aux difficultés rencontrées par le secteur des monuments historiques. Le ministre de la culture et de la communication est déterminé à poursuivre en 2005 et en 2006 l'effort entrepris.

## Données clés

**Auteur :** [M. Antoine Herth](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 65499

**Rubrique :** Patrimoine culturel

**Ministère interrogé :** culture et communication

**Ministère attributaire :** culture et communication

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 mai 2005, page 4902

**Réponse publiée le :** 28 juin 2005, page 6453